L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 18 MARS 1857.

Imprimé et publié par
C. F. WEISSE & Co.,
ÉDITEURS PROPRIÉTAIRES:
C. F. WEISSE. N. DUPUIS.
C. SCHERER. S. HARRY.
Rue Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.
NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN 18 MARS.

Abonnés à la semaine.
Les abonnés de L'ABEILLE sont autorisés à faire leurs abonnements à de semaine, à raison de 25 cents pour les six jours. On paiera aux porteurs.

Vente à l'unem de ce Jour.
A la Librairie 10 heures—22 rue de Chartres, près la maison Canal et Bassin.
Bureau—20, rue Bourbon—entre Conti et Bienville, Hôtel Bienville.

Bulletin.

Il s'est installé à Washington le [illegible] de prise de possession [illegible] de mutations dans [illegible] publics, des chefs [illegible] des fonctionnaires et [illegible] autorité.

Aucun trouble intérieur, [illegible] marqué la transition [illegible] chefs au nouveau [illegible] pouvoirs de l'Etat est [illegible] Constitution que leur [illegible] quatre ans au [illegible] complet.

Les chiffres cités de notre [illegible] la majorité s'est [illegible] partis vaincus s'en [illegible] ranimance à la légitimité [illegible] l'opposition, si vive [illegible], cesse après le [illegible] candidats, et la mino[illegible] pour remplir son [illegible] du peuple aient [illegible] leurs tendances.

[illegible] aussi profonde [illegible] élection présiden[illegible] la veille, et rudes et [illegible] montrent pleins de [illegible] la bienvenue [illegible] d'un excellent ac[illegible] député, le respect [illegible] modération, l'impartia[illegible] de toutes façons et [illegible] espérances pour [illegible] confondent fra[illegible] et font avec une [illegible] de vaux pour le bien [illegible] ce que nous offre en ce [illegible] M. Buchanan a trop [illegible] ignorer que cette phase [illegible] passagère, et qu'après [illegible] hommes des partis chacun [illegible] plus rigide exa[illegible] et plus [illegible] terminée, le pays [illegible] On a fait comme [illegible] adversaire [illegible] mut[illegible] nations que M. Buchanan [illegible] complètement un poin[illegible] particulières très [illegible] comme nous le [illegible] organise un parti et [illegible] qui la défaite ex[illegible] mots dans des [illegible] sur paraissait assuré [illegible] le prestige dont [illegible] entouré leur cau[illegible] M. Buchanan [illegible] la [illegible] [illegible] Gouvernementale [illegible] éléments con[illegible] ségréger plutôt [illegible] tant d'habileté, tant [illegible] qui le sus[illegible] [illegible] Jackson [illegible] d'avoir fait faire [illegible] son propre parti. [illegible] devoir en [illegible] après la [illegible] des démocrates.

[illegible] individuels.

M. Buchanan personnel [illegible] auspices. En [illegible] ses opinions sur les [illegible] ordre du jour sont [illegible] mêmes. Il est mis à [illegible] de ses [illegible] [illegible] le monde. S'il [illegible] faura dans tous [illegible] volupté m'dex[illegible] à la visite [illegible] et probable[illegible] M. Napier, le nouveau [illegible] ministre des affaires [illegible] quelques [illegible] la Grande Bre[illegible] [illegible] composant le cabi[illegible] mains des [illegible] [illegible] s'abstient [illegible] Les affaires. Il ne [illegible] de la [illegible] [illegible] mouvement insuffi[illegible] du directeur général [illegible] un peu d'ordre [illegible] Le Sultan par[illegible] [illegible] ministre par M. Camp[illegible] M. Brown sera plus [illegible] dernier.

M. Buchanan l'intentionné de [illegible] du gouverne[illegible] Etat. S'il a réellement eu [illegible] pas pu le prévoir, comme [illegible] de [illegible] [illegible] nous servir d'ter[illegible] une doctrine démo[illegible] sur ce n'est pas celle [illegible] ne se trouvent [illegible] la bienveillance du [illegible] rester à perpé[illegible] [illegible] formellement [illegible] Etats de la Caroline [illegible] places fédérales, et, [illegible] encore présenté [illegible] marche de poste ne [illegible] second qui ait rem[illegible] l'organisation du [illegible] démocratie caro[illegible] calamé théorique, [illegible] conservatrice. [illegible] bulletin, que [illegible] commerce con[illegible] administration avec le [illegible] et la Perse, et que M. [illegible] une série de résolu[illegible] [illegible] M. [illegible] 1856 à M. [illegible] du traité de [illegible] [illegible] de la course.

[illegible] intentions suivantes [illegible] gouverneur — [illegible] Edward Pilsbury et [illegible] directeurs de l'Association [illegible] Richard G. Wood [illegible] D. Hardy, avo[illegible] en remplacement [illegible] M. [illegible] missionnaire; Wm. [illegible] A. M. Landry.

[illegible] la législature ont été [illegible] A. M. Hutton fermera du pé[illegible]

[illegible] reçu hier des journaux [illegible] avril courant. Après un froid [illegible] temps est redevenu doux [illegible] autre côté de la Sabine. Les [illegible] de la Nouvelle-Orléans arri[illegible] le fret et de passa[illegible] des arrivages—on [illegible] traite par semaine—le [illegible] entre les deux villes [illegible] le nombre des passagers [illegible] de cinquante à cent [illegible] nouveaux steamers [illegible] faire le service entre [illegible] Bank de Berwick, à l'extrémité [illegible] des opérations. Les pas[illegible] probablement tous cette [illegible] de moitié la distan[illegible] Orléans et Galveston. [illegible] à être confié aux [illegible] directement de la Nouvelle-[illegible]

[illegible] EN PENNSYLVANIE.—Le gé[illegible] considérait démocrate pour la [illegible] de la Pennsylvanie, est [illegible] Les deux sénateurs de cet [illegible] Pennsylvanie, ont été [illegible]

[illegible] Norma sera interprétée [illegible] Orléans par la troupe [illegible] Le principal rôle de [illegible] obtenu lundi par [illegible] la curiosité, et [illegible] source aux nouveau[illegible] sans [illegible] parties de la salle.

[illegible] bénéfices de M. Moulin, pre[illegible] Le mérite du bénéficiaire joint [illegible] ouvrage qu'il annonce (les [illegible] de cette représentation ne [illegible] nécessité.

Dépêches Télégraphiques,
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Législature de la Louisiane.

Baton Rouge, 17 mars—Le Sénat a voté un bill pour augmenter les dons de pénitentiaire, ainsi que le bill général des allocations.

Le bill pour réduire la taxe prélevée sur les tables de billards a subi une seconde lecture.

La Chambre a voté le bill pour les allocations ordinaires faites aux institutions de charité.

Nouvelles de Washington—Démission du gouverneur Geary.

Washington, 16 mars—M. Geary, gouverneur du Kansas, a envoyé sa démission au président et est en route pour Washington. M. Buchanan le renverra de nouveau dans la Kansas, qu'il conseil à y retourner comme gouverneur.

Arrivée du Philadelphia.
Nouvelles de la Californie.

Extrémité des Passes, 17 mars—Le steamer Philadelphia a franchi la barre aujourd'hui à 1 heure de l'après midi. Il a quitté New York le 4 et la Havane le 14. Il a 133 passagers et $9,100 en espèces, ainsi que la malle de la Californie du 20 février et un chargement considérable de New York.

Elections municipales.

Vicksburg, 17 mars—Les élections municipales de cette ville ont eu lieu hier; presque tous les Utilitaires ont été renommés.

Rivières.

Louisville, 17 mars—Il y a cinq pieds trois pouces d'eau dans le canal.

BATEAUX A VAPEUR.

Vicksburg, 17 mars—Le New Manoughala est descendu ce matin à 1 heure et le Baltic à 8 heures.

Marchés.

New-York, 17 mars.—Les farines commandées aujourd'hui à la clôture du marché 5 à 6, 5 à 6 15. Le blé est languissant. Maïs mêlé, 73c. Le porc mess de l'Est vaut 6 25. La graisse vaut à la ferme 12 c à 12½ c. Whisky, 25½ à 27 c.

Cincinnati, 17 mars—La farine est calme aux dernières dates. Mess porc, 5 21 50. Le jambon est ferme. La graisse est languissante; elle est cotée de 12½ à 13½.

CHRONIQUE LOCALE.

CONSEIL DE VILLE.

Aldermen—Réunion à sept heures.

M. Summer occupe le fauteuil.

Le Secrétaire lit plusieurs messages transmis par le maire qui annoncent, dans l'un deux, qu'il a signé la résolution relativement à un compromis avec M. Garland, que celui ci avait fait un règlement et que l'arrêté de la ville avait reçu l'ordre de cesser les poursuites judiciaires.

Le Conseil adopte plusieurs résolutions des Assistants; l'une d'elles ordonne que Tivoli Circle soit amélioré.

Résolution disposant des commissaires pour l'élection de juge de la Cour Supérieure et de juges des Cours de District, le 6 du mois prochain.—Adoptée.

M Harrison présente une ordonnance comme modification à la loi de mars 1857 (no 3,267) qui a trait aux femmes de mauvaises mœurs. La modification consiste à ôter le pouvoir de la taxe annuelle maintenue dans la clause 4 au 1er avril au lieu du 1er février de chaque année et à fixer la mise en vigueur de la loi au 1er avril 1857.—Adoptée.

M Willis demande que le Conseil adopte la résolution des Assistants qui autorise le voyer et le comité des rues et des barrières à faire construire une maison de pompe pour le "Hope Hook and Ladder Fire Company, qui existe dans la budget.—Adopté.

Les deux Conseils se réunissent pour élire trois directeurs des Ecoles Publiques, et le gardien des Cours en remplacement de M. I. Adams, démissionnaire.

M. J. E. Bouligny est élu gardien des Cours.—MM. I. Delmour et E. Solomon sont élus directeurs des Ecoles Publiques du Premier District; M. J. Vavant, directeur des Ecoles du Deuxième District.

Le Conseil s'ajourne.

Aldermen—Présidentiel.—Réunion à sept heures.—M. Hall occupe le fauteuil.

Le trésorier annonce qu'il y a en caisse une somme de $100,369 50.

Lettre du voyer annonçant que le bureau du recorder Fabre et le cachot du deuxième District ne peuvent pas être réparés; il offre de louer une maison pour cette affaire.—Soumise au comité.

Les Aldermen approuvent la loi qui rejette la résolution qui charge le voyer de faire savoir au Conseil, contrairement de présenter une salle, du cette opinion au Hall, pour les vestes des Assistants.—Le message est déposé sur le bureau.

Résolution des Aldermen ordonnant de payer à Marc Vouve l'intérêt de son bâtiment d'Hôtel.—Accordée à la ville pour l'ouverture de la rue des Urselines.—Adopté.

Le Conseil nomme des comités pour s'entendre avec les Aldermen sur les résolutions suivantes qu'ils ont adoptées: Résolution demandant des propositions cachetées pour faire fraîchir pendant trois ans la machine à chercher de l'eau sans entente.—Adopté.

M Hébrard, membre du comité de finances, donne un démenti. M Holland est nommé.

Résolution autorisant le voyer à employer cent carles de plus pendant deux mois et demi.—Soumise au comité de voyer.

Résolution relativement à la maison de travail.—Soumise au même comité.

Le comité de finances recommande de payer les dépenses courantes et $11,000 aux Assesseurs pour vous.

Résolution de M. Holland relativement à l'état des urbaves et à la manière dont les conditions sont désrempli.—Le Président demande qu'il soit nommé par chaque Conseil, un comité composé d'un membre de chaque District.—Les Assistants désignent trois comités à ce sujet.

Cour Suprême.—Nous publions plus bas les décrets que la Cour Suprême a rendus lundi, 16 du courant:

La ville de la Nile-Orléans contre W. North, app. Appel de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans.—Le tribunal renverse le décret et donne gain de cause au défendeur. La ville est condamnée à acquitter les frais dans les deux Cours.

J. B. Fisk et autres, intimés, contre J. D. Pack, intimé, contre les exécut. test. de J. D. Fisk et autres, app. Appel de la Deuxième Cour de District de Nile-Orléans.—Le décret est renversé, et maintenu en tant qu'il a trait à Jonathan Fisk, et en ce qui concerne le surplus, le tribunal n'ayant pas voulu accepter de cautionnement.

John P. Walworth, app., contre Rice C. Ballard. Appel de la Troisième Cour de District de Madison.—Le décret est maintenu.

Jean Sarrau, app., contre Auguste Regouffet et sa femme. Appel de la Quatrième Cour de District d'Orléans.—Le décret est maintenu.

Elizabeth L. Bourgeat, femme d'Alex. Planche, app., contre Constance Dumoulin et son mari. Appel de la Sixième Cour de District de Baton Rouge.—Le décret est maintenu.

Kinchen A. Wilson, app., contre Moses Hendry et le shérif. Appel de la Troisième Cour de Tensas.—Le décret est maintenu.

Thomas McGowan, app., contre Mme Mary Laughlin. Appel de la Deuxième Cour de District de Orléans.—Le décret est maintenu.

D. Le Gaux et son mari contre J. P. Waters et autres, app. Appel de la Sixième Cour de District d'Ouest Baton Rouge. Le décret est modifié en condamnant l'appelant à acquitter tous les frais dans la cour inférieure.

Andrew C. Bailey, app., contre H B Baleth, shérif et autres. Appel de la Sixième Cour de District d'Ouest Baton Rouge. Le décret est renversé. La demande de mainmise, pour saisie de propriété, est repoussée. Les défendeurs sont condamnés à acquitter les frais dans les deux Cours.

Constance Soniat, intimée, contre John M Gould et autres, app. Appel de la Sixième Cour de District d'Ouest Baton Rouge. Le décret est maintenu.

Thompson Ward, app., contre Pauline Hebert, veuve de Vaubert Kortland. Appel de la Sixième Cour de District d'Ouest Baton Rouge. Le décret est maintenu.

Duels écartés contre James J. Costello, app. Appel de la Sixième Cour de District d'Est Baton Rouge. Le décret est renversé et la demande est repoussée.

Ann Hogan, mari et autres, app., contre Cyrus Saint et autres. Appel de la Septième Cour de District d'Ouest Feliciana.—Le décret est renversé. Les exceptions prises par Wm C Turnbull sont écartées et le tribunal ordonne une nouvelle audition de cause. Turnbull est condamné à acquitter les frais d'appel.

Wm Gill, app., contre Williams et David. Appel de la Sixième Cour de District d'Est Baton Rouge.—Le décret est maintenu.

Ann M Bell femme de D W Ward, contre Simpson Koonp, sherif, et A H James, app. Appel de la Huitième Cour de District de Livingston.—Le décret est maintenu pour les mêmes raisons que celles qu'ont trouvées dans l'affaire Falconer contre Ann Bell (Robinson Rpts, p 74) et dans l'affaire Cormier contre Ryan (1854 Annal Recu, p. 6).

W F Flynn, app., contre M C Rhodes et autres. Appel de la Septième Cour de District d'Est Feliciana.—Le décret est maintenu.

Micajah Harris, intimé, app., contre R W Barnes. Appel de la Septième Cour de District d'Est Feliciana.—Le décret est renversé. (Le juge Merrick n'a pas pris part à cette décision.)

Frank Hardesty contre Mary Bowges et autres, app. Appel de la Septième Cour de District d'Est Feliciana.—Le décret est maintenu. (Le juge Merrick n'a pas pris part à cette décision.)

Valentine Mouisson, femme d'Isidore Daigle, contre Valmont Hébert, exécut. test. et autres, app. Appel de la Sixième Cour de District d'Ouest Baton Rouge.—L'appel est une hors de Cour.

F Arthur Mc, app., contre Joseph A Hardee et autres. Appel de la Sixième Cour de District d'Est Baton Rouge.—Le décret est maintenu.

Baton Rouge and Clinton Plank Road Company, appelante W F Cox. Appel de la Sixième Cour de District d'Est Baton Rouge.—Le décret est renversé.

L'Etat de la Louisiane contre James H H Conroy et ses cautions, app. Appel de la Septième Cour de District d'Est Feliciana.—Le tribunal renverse le décret et donne gain de cause aux appelants.

Spectacles de ce soir.—Au Théâtre St Charles, troisième représentation de M Edwin Booth, Richelieu ou the Conspirator, drame de Bulwer. M Booth remplira le rôle de Rochelen. Le spectacle se terminera par Jonny Lind, vaudeville.

—Au Théâtre de la Rue Camp, cinquième représentation de Oberon, drame dans lequel figure la célèbre troupe de Keller.

Première Cour.—Le juri a acquitté A. W L Palmer, accusé de détournement de fonds.

Wm Bagnal a été déclaré coupable d'avoir volé pour environ trois cents piastres d'argent à Mme Mme Eugénie Hester rue du Canal, où il était employé comme domestique.

Benj. B. Harrison, accusé d'avoir assailli Peter Conroy, a été acquitté.

L'arrêt de Gaillard a demandé et obtenu la mise en liberté de Bryant Ledlem, accusé d'avoir volé des marchandises à l'aide de faux prétextes.

Elias Ledesser, J. L. Lessard et Antoine Pilat contrairement aux lois, a été acquitté, les témoignages ayant établi qu'elle y est née.

Cours des Recorders.—C. Lemard, accusé de tentative de vol sur la personne d'une jeune femme, et de l'avoir frappé à la tête avec un fouet et assailli ses maîtres dans une rue de la rue Barcelo, a été envoyé, par le recorder Shih, devant la Première Cour de District.

Thomas Flanagan, drayman, a été envoyé devant le même tribunal pour avoir volé les jambes de pantalon de F. C. Dickey sur un reçu pour vingt-quatre barils de farine qu'il prétendait avoir délivrés à la brasserie Lilliat, dont Dickey était le comptable. En prison, le tribunal n'ayant pas voulu accepter de cautionnement.

J. O Young a l'ordre de cautionnement en attendant qu'il réponde à l'accusation d'avoir empêché transitoirement, pendant la Jacobs, en prétendant qu'il avait en poche qui recommandé de cette manière. On est complaisant l'affaire, c'est que le propriétaire réclame de M. Jacobs des [illegible] pour l'usage de son [illegible] pendant plus d'un an, sans interrogatoire fait en 25 centimes.

Bella Gouldig dite Lucy Lee est accusée d'avoir volé diamants, bell pantoufles et [illegible] Mary Hayward, rue Dryades.—Continuée, interrogatoire de 25 cents.

Gerard Bourg et Michael McDonough ont été condamnés, le premier à trente ans et le second à six piastres d'amende pour violation des lois de [illegible]

Le recorder a acquitté John Gravel, accusé de s'être approprié l'argent provenant de la vente de certaines marchandises retirées de la prison de [illegible] et a fait saisir [illegible] Virginia T Haggerty, accusée d'avoir manqué de faire les [illegible] [illegible] [illegible] Alick Scott.

—Le recorder Fabre a condamné Joseph Brown à vingt piastres d'amende pour violation des lois de [illegible]

George Alfred, jeune garçon, est en prison pour avoir volé quatre douzaines de bel dessé le magasin de M. John Quanche, rue de Chartres.

—Louis Brodhoff est accusé, devant le recorder Shelbourne, d'avoir de coulisses par Pascal Schoepf, et Alberts Gaillard qu'il a volées une montre [illegible] dans [illegible] quinze piastres et des pantoufles de velour.—Continuée.

John Brown, n. n. l., a reçu l'ordre de quitter l'Etat dans les quinzes jours. On le soupçonne d'être agent des abolitionnistes.

Bagnes.—Le nommé [illegible] a [illegible] Kemp, sherif, et A H James, app. Appel de la Huitième Cour de District de Livingston.—Le décret est maintenu.

Ann M Bell femme de D W Ward, contre Simpson Koonp, sherif, et A H James, app. Appel de la Huitième Cour de District de Livingston.—Le décret est maintenu.

Lorenzo Ward.—L'homme qui, selon toute probabilité, est le plus âgé de l'Amérique est un habitant de Cassville, en Georgie. M. John Hawes a cent trente-quatre ans; il est né en Virginie et émigra dans la Caroline du Sud, il y a un siècle. Il a servi honorable ment pendant la guerre de l'Indépendance.

Nouvelles diverses.

Le mois prochain partira de Marseille une nouvelle caravane de pèlerins pour la Terre-Sainte. Deux faits ont signalé la pèlerinage de la dernière caravane à Jérusalem; les voyageurs, sans être soutenus par la présence d'un prince, ont pu, pour la première fois, visiter la mosquée d'Omar, construite sur l'emplacement du temple de Salomon, et la mosquée de David, non dénué à l'édifice où la Cène a été célébrée par Jésus-Christ.

—On vient de faire une analyse comparative de toutes les eaux qui alimentent Paris: celles du puits artésien de Grenelle ont été reconnues les plus pures et les plus salubres.

Le percement de ce puits, par M. Mulot, dura sept ans, et l'eau jaillit en 1841, il y a seize ans. Son orifice, de 22centimètres à la base, verse 800 à 1000 mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures, à 28 degrés de température et à 58 mètres de hauteur. Il a 548 mètres de profondeur. Ainsi, l'on peut se plaire, que dans un mois ou deux, l'eau pourra jaillir du puits de Passy qui a déjà atteint une profondeur de 490 mètres, et où la trépan s'enfonce d'un à deux mètres par jour.

—On lit dans une correspondance d'Espagne, du 9 février: "Samedi au soir, un vol de près d'un million de réaux (240,000f.) a été constaté dans la caisse des dépôts et consignations. Le ministre a ordonné de réintégrer immédiatement dans la caisse la somme volée. Pour pénétrer jusqu'à la salle où était déposé l'argent, il a fallu ouvrir onze serrures, dans l'exécution desquelles le fabricant avait combiné tant de difficultés, qu'il a déclaré à la justice qu'il faudrait au moins trois mois pour confectionner des fausses clés qui puissent les ouvrir toutes. Après les premières investigations judiciaires, cinq employés de l'établissement ont été arrêtés et mis au secret."

—Les dernières nouvelles de la mer des Indes annoncent que le roi de Corée vient, par un acte spontané, d'ouvrir les ports du littoral de ses Etats au commerce de toutes les nations.

Le royaume de Corée, qui s'étend entre la Mantchourie, le Japon et le détroit de Corée, comprend des parties très fertiles dont les produits sont favorables pour le commerce d'exportation. On y trouve d'excellent thé et des soies plus avantageuses que celles de la Chine.

Le roi de Corée reconnaît la suzeraineté de la cour de Pékin, mais il est complètement indépendant pour les agaires intérieures de son royaume.

—M. Hume, le chef de la secte des Esprits frappeurs en Amérique, est en ce moment à Paris. Voici quelques détails assez curieux sur son sujet: Hume s'attribuait le pouvoir d'évoquer les personnes mortes, de sentir la pression, au besoin même d'évoquer la force de leurs mains; mais il aurait, ajoutait-il, perdu tout pouvoir sur les esprits le jour qu'à la date du 10 février dernier, époque à laquelle il l'aurait recouvré. On ajoute que l'un des jours de cette semaine, Hume a admis à pratiquer, au point de vue spécifique, ses expériences devant Lt. MM. aux Tuileries. On parle de résultats assez curieux, d'impressions d'étonnement remarquées, d'un mouchoir arraché par une influence invisible à des mains impériales, tordu et noué avec un nœud au milieu de la chambre, etc.

M. Biot, le dernier élu de l'Académie française, a été présenté à Sa Majesté l'Empereur par MM. Guizot, Villemain et Viennet. L'Académie a été assez longue et une causerie de quelques minutes s'est engagée entre l'empereur, le poète, le savant et l'historien de la jeunesse de Napoléon. Il a surtout félicité l'Académie d'avoir voulu une fois de plus accueillir et consacrer l'alliance des lettres et des sciences.—

S. M. avait parlé du dictionnaire dont s'occupe l'Académie et aurait fait quelques observations sur son intérêt. Un des assistants, Sire, aurait répondu M. Guizot, "l'Académie se croit éternelle." De plus, à propos de quelques paroles prononcées par M. Biot, qui se félicitait d'avoir consacré, sans le payer son tribut aux sciences et d'avoir apporté sa part à l'œuvre générale de l'intelligence, on assure que cette réflexion, si juste, si purement philosophique, serait échappée à M. Guizot: "Les sciences sont le seul établissement qui ne croule jamais!"

—On vient de faire dans la Hesse Electorale, aux fonctionnaires et employés civils, de porter la barbe et les moustaches; mais ils pourront avoir des favoris convenables.

—On sait que, l'année dernière, on indiqua, par une inscription placée sur les lanternes à gaz, la position des bottes aux lettres répandues dans tous les quartiers de Paris. Cette utile mesure, à laquelle tout le monde a dû applaudir, va se compléter par une innovation d'une bien plus grande importance, et sur laquelle, plus d'une fois déjà, nous avons attiré l'attention de nos éditeurs. Le long des boulevards, on voit, depuis quelques jours, des lanternes placées à l'angle d'une rue portier le nom des deux voies publiques qu'elles éclairent. Cette mesure, comme celle qui l'a précédée, doit bientôt s'étendre sur tout Paris.

—On écrit de Saint-Pétersbourg, le 28 janvier:

"La population totale de l'empire russe, non compris la Pologne et la Finlande, qui comptent seyt millions d'habitants, est, en chiffres ronds, de 66 millions d'âmes. De 1840 à 1855, c'est-à-dire en quinze ans, le nombre des naissances a été de 40 millions, celui des décès de 30 millions. Ce qui constitue une augmentation de 10 millions. En 1855, il y a eu à Saint-Pétersbourg, 16,092 naissances dont un quart illégitimes. Un cinquième des individus décédés sont morts de la phthisie, entre vingt et trente ans. Le climat de notre capitale est très peu favorable aux maladies de poitrine, tandis que celui de Moscou est très favorable sous ce rapport."

—Voici un petit acte d'intolérance qui mérite d'être signalé. Nous l'empruntons au *Moniteur ancoisien*:

"On nous assure, dit ce journal, qu'un curé des environs d'Ancecy a refusé l'absolution à une jeune fille, pour cette seule portait chaque matin du lait chez M. Eugène Bue, le célèbre romancier qui habite au milieu de ses meubles; et à un homme parce qu'il avait commis l'énorme péché de scier du bois pour le même écrivain! Voilà comment on reconnaît la généralité et la charité de l'homme qui, spontanément, a envoyé des le jour de son arrivée, et chaque mois, une somme d'argent pour les pauvres de la commune qu'il habite! C'est digne de pitié, et rien de plus."

—La neige est tellement abondante en Espagne, que dans plusieurs provinces les populations n'ont aucun moyen de communication entre elles. On écrit de Santander le 29, que, depuis un mois et demi, les charrettes ne peuvent traverser la cordillère qui sépare la province de ce nom de celle de la Castille. Les *puertos* de Guadarrama et Somosierra sont encombrés de véhicules qui ne peuvent passer outre. Une galère arrivée hier de Madrid a mis seize jours pour venir de Burgos.

Le froid continue à sévir à Madrid avec une violence à laquelle la population n'est pas habituée. Le 31 janvier au soir, il y avait 5 degrés au-dessous de zéro, et à minuit, 6 degrés et demi.

—On trouve dans une lettre de Rome un fait si singulier qu'on a peine à y ajouter foi. On dit que le Saint-Père subjugue par l'influence de la France, serait disposé à faire une réforme administrative complète, et que même on songerait à rétablir tous les faits faits sous le premier empire et abrogées en 1814. On va bien loin sur ce sujet, lorsque l'on dit que le pape est si bien disposé qu'il songerait à appliquer dans ses Etats le Code Napoléon. Certes, il un pareil fait avait lieu, ce serait une révolution bien grande en Italie. Au surplus, si l'on veut se rappeler la lettre de l'empereur à M. Edgar Ney, on doit se souvenir que ces réformes y étaient indiquées en germe, et pour qu'elles se fassent, il est la persévérance de sa volonté, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que le pape vînt à céder aux conseils que l'empereur lui aurait secrètement donnés sur ce sujet.

—On sait, dit le *Moniteur de la Flotte*, qu'il existe à Canton une population flottante de malfaiteurs identiques à ceux qui, du temps de Napoléon III a surtout félicité l'Académie d'avoir voulu une fois de plus accueillir et consacrer l'alliance des lettres et des sciences.—

S. M. avait parlé du dictionnaire dont s'occupe l'Académie et aurait fait quelques observations sur son intérêt. Un des assistants, Sire, aurait répondu M. Guizot, "l'Académie se croit éternelle." De plus, à propos de quelques paroles prononcées par M. Biot, qui se félicitait d'avoir consacré, sans le payer son tribut aux sciences et d'avoir apporté sa part à l'œuvre générale de l'intelligence, on assure que cette réflexion, si juste, si purement philosophique, serait échappée à M. Guizot: "Les sciences sont le seul établissement qui ne croule jamais!"

—On vient de faire dans la Hesse Electorale, aux fonctionnaires et employés civils, de porter la barbe et les moustaches; mais ils pourront avoir des favoris convenables.

—On sait que, l'année dernière, on indiqua, par une inscription placée sur les lanternes à gaz, la position des boîtes aux lettres répandues dans tous les quartiers de Paris. Cette utile mesure, à laquelle tout le monde a dû applaudir, va se compléter par une innovation d'une bien plus grande importance, et sur laquelle, plus d'une fois déjà, nous avons attiré l'attention de nos éditeurs. Le long des boulevards, on voit, depuis quelques jours, des lanternes placées à l'angle d'une rue portier le nom des deux voies publiques qu'elles éclairent. Cette mesure, comme celle qui l'a précédée, doit bientôt s'étendre sur tout Paris.

—On écrit de Saint-Pétersbourg, le 28 janvier:

"La population totale de l'empire russe, non compris la Pologne et la Finlande, qui comptent seyt millions d'habitants, est, en chiffres ronds, de 66 millions d'âmes. De 1840 à 1855, c'est-à-dire en quinze ans, le nombre des naissances a été de 40 millions, celui des décès de 30 millions. Ce qui constitue une augmentation de 10 millions. En 1855, il y a eu à Saint-Pétersbourg, 16,092 naissances dont un quart illégitimes. Un cinquième des individus décédés sont morts de la phthisie, entre vingt et trente ans. Le climat de notre capitale est très peu favorable aux maladies de poitrine, tandis que celui de Moscou est très favorable sous ce rapport."

—Voici un petit acte d'intolérance qui mérite d'être signalé. Nous l'empruntons au *Moniteur ancoisien*:

"On nous assure, dit ce journal, qu'un curé des environs d'Ancecy a refusé l'absolution à une jeune fille, pour cette seule portait chaque matin du lait chez M. Eugène Bue, le célèbre romancier qui habite au milieu de ses meubles; et à un homme parce qu'il avait commis l'énorme péché de scier du bois pour le même écrivain! Voilà comment on reconnaît la généralité et la charité de l'homme qui, spontanément, a envoyé des le jour de son arrivée, et chaque mois, une somme d'argent pour les pauvres de la commune qu'il habite! C'est digne de pitié, et rien de plus."

—La neige est tellement abondante en Espagne, que dans plusieurs provinces les populations n'ont aucun moyen de communication entre elles. On écrit de Santander le 29, que, depuis un mois et demi, les charrettes ne peuvent traverser la cordillère qui sépare la province de ce nom de celle de la Castille. Les *puertos* de Guadarrama et Somosierra sont encombrés de véhicules qui ne peuvent passer outre. Une galère arrivée hier de Madrid a mis seize jours pour venir de Burgos.

Le froid continue à sévir à Madrid avec une violence à laquelle la population n'est pas habituée. Le 31 janvier au soir, il y avait 5 degrés au-dessous de zéro, et à minuit, 6 degrés et demi.

—On trouve dans une lettre de Rome un fait si singulier qu'on a peine à y ajouter foi. On dit que le Saint-Père subjugue par l'influence de la France, serait disposé à faire une réforme administrative complète, et que même on songerait à rétablir tous les faits faits sous le premier empire et abrogées en 1814. On va bien loin sur ce sujet, lorsque l'on dit que le pape est si bien disposé qu'il songerait à appliquer dans ses Etats le Code Napoléon. Certes, si un pareil fait avait lieu, ce serait une révolution bien grande en Italie. Au surplus, si l'on veut se rappeler la lettre de l'empereur à M. Edgar Ney, on doit se souvenir que ces réformes y étaient indiquées en germe, et pour qu'elles se fassent, il est la persévérance de sa volonté, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que le pape vînt à céder aux conseils que l'empereur lui aurait secrètement donnés sur ce sujet.

—On sait, dit le *Moniteur de la Flotte*, qu'il existe à Canton une population flottante de malfaiteurs identiques à ceux qui, du temps de Napoléon III a surtout

Ourmer.—L'œuvre cette complétude cette année, et, jamais plus gigantesque entreprise n'aura abouti en si peu de temps.

L'empereur et l'impératrice des Français, les empereurs de Russie, d'Autriche et de Brésil, le roi de Bavière, le prince Jérôme, et à leur suite, tous les princes de l'Europe, sont les premiers souscripteurs à cette édition dont chaque exemplaire doit, dans la suite des temps, acquérir une valeur immense.

Jalousie et meurtre.

On écrit de Rome, le 31 janvier, au *Daily News*:

"Un exemple tragique de ce qu'est la jalousie italienne s'est passé, au commencement de la semaine, à la résidence favorite d'été du pape, le port maritime, jadis célèbre, mais aujourd'hui abandonné, de Porto-d'Anzio.

"Les femmes de cette ville et de la ville voisine de Nettuno, sont renommées pour leur beauté; mais les charmes d'une jeune paysanne, fille d'un pêcheur de Porto-d'Anzio, avaient fait, dans le temps passé à la tête des beautés de ce pays.

"Un jeune homme appartenant à une famille noble de Rome, ayant séjourné quelque temps à Porto-d'Anzio, devint épris de la fille du pêcheur à un point tel, qu'il passa par dessus tout les obstacles de la naissance, et demanda à s'unir à l'objet de sa passion; mais ses parents mirent obstacle à ses projets de mariage en le rappelant sabitement à Orvieto, où ils le surveillèrent en attendant pour lui une union plus convenable.

"La jeune fille, ainsi violemment séparée de son amant, fut bientôt courtisée par un de ses compatriotes, tout jeune homme, fils du secrétaire municipal, qui sollicita le plus ardent amour pour elle, et offrit de l'épouser, quoique n'étant nullement en mesure de pouvoir suffire aux dépenses d'un ménage.

"Pendant que ces propositions peu admissibles étaient en cours, l'amoureux d'Orvieto écrivit que la mort de son parent l'avait rendu libre de ses actions, et qu'il ne perdrait pas de temps pour se rendre à Porto-d'Anzio, afin de tenir sa promesse d'épouser la fille du pêcheur.

"Cette nouvelle fut favorablement accueillie par le vieux pêcheur et la jeune fille, et leur attente fut réalisée vers la fin de la semaine dernière par l'arrivée de Rome à Porto-d'Anzio de notre amoureux, tout chargé de présens pour sa future épouse.

"Les préparatifs nécessaires ayant été terminés, les impatiens amans furent unis par les liens sacrés du mariage dimanche matin, la mariée richement vêtue d'une robe de noces et d'ornemens apportés pour la circonstance par son mari.

"Il serait inutile de dire la rage et le désappointement du prétendant éconduit. Il passa la matinée à fumer et à jouer au billard, répondant à peine aux remarques sarcastiques de ses amis, qui renchérissaient sur la beauté de la mariée et sur l'élégance de son brillant costume. Dans l'après-midi, néanmoins, il ne put se maîtriser en voyant la nouvel époux, la mariée, son père et son petit frère partant pour Nettuno, ville voisine, à environ deux milles, dans une voiture, ou voiture. Il quitta immédiatement le billard, rentra chez lui pour y prendre un fusil de chasse, et partit sur les traces d'où il avait vu qu'il allait un lièvre, parce qu'il avait le désir de manger à son souper le cœur et le foie d'un lièvre frais. Il arrêta, et mort du côté de Nettuno, et attendit les victimes au détour de la route, entre la Batteria et la ville Doria.

"Cependant les fiancés, revenant gaiment de Nettuno, et de l'église Saint-Roch, arrivèrent en présence de l'assassin, qui se tenait, avec son fusil, au milieu du chemin. La mariée fut saisie de terreur et s'écria: "O Dio! c'est "Polaccio!" Mais son mari la rassura et lui dit qu'il n'avait rien à redouter; puis, comme pour prouver son dire, il avait arrêté par de son rival et en lui disant: "Bon soir, Paolo; où allez-vous? ne le voyez-vous pas, Polaccio? Il vous tue, si vous ne le "laissez." En en même temps il couchait la mariée en joue. Mlle s'écria: "Ne nous tuez pas, Paolo!" Mais Paolo n'en prit dans son trait; mais Paolo répondit avec force: "Il est trop tard!" Et, faisant feu immédiatement, il perça la cœur de la mariée et causa le bras de son mari, qui, en tombant, avait une balle coupée en morceaux dont il avait chargé le premier canon de son fusil. Voyant que son rival n'était pas tué, il tira l'autre coup, mais sans résultat, et il allait froidement recharger son fusil, quand le comte Lanza son cheval au galop et s'enfuit vers Porto d'Anzio.

"Le meurtrier, jeune homme de dix-sept ans, se jeta dans la forêt, et fit de son mieux pour gagner, à Campo-Santo, l'endroit de ses ancêtres, qui appartenait au chapitre de Saint Pierre, et située dans une localité si pestilentielle de la campagne, qu'elle a toujours été regardée comme un sanctuaire pour les voleurs et les assassins, qui sont restés longtemps sans être inquiétés dans leur sanctuaire, où ils sont occupés comme ouvriers, faits de travail plus honnête.

"Paolucci, ayant en notre l'avantage d'avoir pour parent le chef-prêtre de Campo-Santo, se croyait probablement parfaitement en sûreté dans cette retraite; mais le gouvernement, informé rapidement que les brigands habitant ce sanctuaire sont les trop grand nombre, ou que la malédiction n'est pas assez efficace pour éclairer leurs âmes, de sorte que les autorités de la justice ne respectent plus aussi scrupuleusement les privilèges traditionnels de ce lieu.

"Le commissaire de police et du chapitre de Saint-Pierre ayant été préalablement obtenu, un détachement de zélés